

ALLOCATION NOYAU FAMILIALE NOMBREUX

Introduction

L'allocation pour le noyau familiale (aux sens de l'art. 65 de la loi n ° 448/1998 et ses modifications ultérieures) est une prestation dont bénéficient les familles de trois enfants ou plus de moins de 18 ans présents dans le propre registre de famille.

Qui peut demander

Peut présenter la demande d'allocation pour le noyau nombreux le:

- citoyen italien ou un membre de la famille d'un citoyen italien;
- citoyen de l'UE ou membre de la famille d'un citoyen italien;
- citoyen étranger en possession du statut de réfugié politique ou de protection subsidiaire ou titulaire d'un «*permis unique*» de travail, ou d'un Permis de séjour de l'UE pour les résidents de longue durée.

Comment faire

Envoyez une demande sur le **formulaire approprié à remplir** et envoyez-la par **e-mail** à l'adresse postale certifiée de la municipalité de Segrate: **segrate@postemailcertificata.it** en joignant la copie du permis de travail unique ou une copie de la réception de la demande / renouvellement du permis de travail unique. Dans ce dernier cas, la demande restera en suspens jusqu'à la présentation de celui-ci. **NE SE PRÉSENTER PAS EN COMMUN POUR LA LIVRAISON EN MAIN.**

Pour pouvoir bénéficier de l'allocation de noyau nombreux, le demandeur ne doit pas avoir un ISEE supérieur à 8.788,99 €.

L'allocation, si elle est dû, sera égal à 145,14 € par mois.

La demande sera envoyée par voie télématique à l'INPS, qui procédera au paiement de l'allocation tous les six mois à terme échu (entre le 15 juillet, entre le 15 janvier).

La demande d'allocation pour le noyau familiale nombreux peut être soumise pour l'année 2020: du 1er février 2020 au 31 janvier 2021

Ce qu'il faut

1. Formulaire de demande rempli
2. Copie du permis de travail unique (Permis de séjour de l'UE pour les résidents de longue durée)
3. Copie de l'ID IBAN délivré par la banque / la poste

Bureau de référence

Services sociaux

Rue le 1er mai 20090 Segrate

serviziapersona@comune.segrate.mi.it